

SCM - SCD

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2008**

Présents :

MM Mmes ROUBAUD, BORIES, BELLEVILLE, LE GOFF, BERTRAND, ULLMANN, BOUT NOUGIER, GRUFFAZ, CLAPOT, DEVAUX, JOUBERT, PASTOUREL, TAPISSIER, PARRA, TASSERY, ROUMIEUX, DEMARQUETTE MARCHAT, GUENDON, ORCET, DUGAS, GALATEAU LEPERE, VILLETTE, BRULAT, NOVARETTI, JOUBERT. F, VALLADIER

Procurations :

Mme BLAYRAC à Mme TASSERY
M. BON à M. GUENDON
M. ROQUES à Mme ROUMIEUX
M. OSSELIN à Mme TAPISSIER
Mme SEBBAN à Mme BORIES
M. LEMONT à M. JOUBERT F.
Mme DUFOUR DAMEZ à M. VALLADIER

Séance ouverte à 12 H 00.

ELECTIONS sénatoriales du 21 septembre 2008 – Désignation des délégués suppléants de la commune

Le renouvellement des mandats des sénateurs de la série dont dépend le département interviendra le dimanche 21 septembre 2008.

En conséquence, Monsieur le Préfet du Gard a convoqué l'ensemble des conseils municipaux concernés ce jour, 27 juin, afin que ceux-ci élisent, selon les cas, leurs délégués ou leurs suppléants. Pour ce qui concerne VILLENEUVE LEZ AVIGNON, les trente trois conseillers en place sont délégués de droit et neuf délégués suppléants doivent être élus par scrutin de liste à la proportionnelle. Celles-ci peuvent être présentées, complètes ou pas, par tout conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux et ne doivent comporter que des candidatures de personnes inscrites sur les listes électorales de la commune. Aucune personne extérieure au conseil municipal ne peut présenter de candidats.

Melle Emilie VILLETTE a été désignée secrétaire de séance.

Il a donc été procédé au vote à bulletin secret qui a eu lieu, en vertu des dispositions des articles L 289 et R 133 du code électoral, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats aurait été déclaré élu.

Trois listes, comportant chacune neuf noms, ont été remises. Elles émanent des représentants des différentes listes présentes au sein du conseil : « Vivre Villeneuve » (GANDANG BANAG AUNEAU Pascaline), « Ambitions pour Villeneuve » (PITRAS Nathalie) et « Villeneuve en mouvement » (JAUTREAU Guy).

M. ROUBAUD a présidé le bureau électoral qui devait être composé de quatre membres à savoir les deux conseillers les plus âgés et les deux plus jeunes. Il s'agissait de M. Guy DEVAUX, M. Michel JOUBERT, Mme Sophie GALATEAU LEPERE et Mme Laetitia DUGAS.

Les résultats de l'élection ont été les suivants :

- Nombre de conseillers présents.....26
- Nombre de procurations.....7
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....33
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....Néant
- Nombre de suffrages exprimés.....33

Ont obtenu :

- Liste GANDANG BANAG AUNEAU.....27 voix
- Liste PITRAS.....4 voix
- Liste JAUTREAU.....2 voix

Quotient électoral : nombre de conseillers de délégués de droit divisé par le nombre de suppléants à élire soit $33/9 = 3,67$

On a divisé ensuite chaque nombre de voix obtenues par ce quotient électoral

- Liste GANDANG..... $27/3,67 = 7,36$ soit 7 postes
- Liste PITRAS..... $4/3,67 = 1,09$ soit 1 poste
- Liste JAUTREAU..... $2/3,67 = 0,54$ (pas de poste)*

Restait un à attribuer à la plus forte moyenne.

Pour ce calcul, il convenait de diviser le nombre de voix obtenues par chaque liste par le nombre de sièges dont elle bénéficie déjà auquel on a ajouté un soit :

- Liste GANDANG..... $27/(7+1) = 3,38$
- Liste PITRAS..... $4/(1 + 1) = 2$
- Liste JAUTREAU..... $2/(1) = 2$

La liste GANDANG obtenait donc le neuvième poste.

Sont donc déclarés élus délégués suppléants du conseil municipal :

- 1 – GANDANG BANAG AUNEAU Pascaline, née le 16.03.1989 à BOALONDO (Cameroun) étudiante
- 2 – JEZEQUEL Emile, né le 13.07.47 à LAMPLAUL PLOUARZEL (29) Retraité
- 3 – DI PASQUALE Sylvie née GROSSI, née le 15.08.67 à AVIGNON (84) commerçante
- 4 – JORDA Daniel né le 14.01.45 à SAINT BONET DU GARD (30) Retraité
- 5 – PARRY Dominique née BLANCHARD, le 16.10.56 à l'ISLE SUR LA SORGUE (84)
- 6 – BERTHIER Jean-François, né le 9.08.72 à AVIGNON opticien
- 7 – TORRES Margaux, née le 23 janvier 1985 à AVIGNON (84) étudiante
- 8 – OURMIERES Liliane née ANCOVA, le 2.07.32 à TUNIS (Tunisie) Retraîtée
- 9 – PITRAS Nathalie née le 19.09.76 à AUBERVILLIERS (93) Juriste

Avant de clôturer la séance, M. ROUBAUD a indiqué que les membres du conseil devaient impérativement venir signer la déclaration de choix précisant la liste sur laquelle ils souhaitaient que leur suppléant soit désigné en cas d'empêchement majeur de leur part le 21 septembre prochain.

Il a été rappelé également aux membres du bureau qu'ils devaient signer le procès-verbal ainsi que la déclaration de choix élargée par les conseillers, ces documents devant être adressés à la préfecture du GARD.

Séance levée à 12 H 35.

P/le Député Maire absent
La première Adjointe

Pascale BORIES